

# Politique agricole commune

Le 30 mai 2018, le Parlement européen réuni en assemblée plénière s'est prononcé sur la communication de la Commission européenne « L'avenir de l'alimentation et l'agriculture ».

## L'analyse du vote du Parlement européen

Date du vote : **30 mai 2018**

Rapporteur : **Herbert Dorfmann** 

 Votes pour : **468**

 Votes contre : **123**

 Abstentions : **89**

# Validé

La communication de la Commission sur laquelle les députés se sont prononcés via cette **résolution non-contraignante porte sur l'adaptation de la PAC pour l'après-2020.**

Dans le contexte de la construction du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, le Parlement européen s'est prononcé sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC).

Les députés ont adopté le 30 mai 2018 une résolution non-contraignante suite à la communication de la Commission « Avenir de l'alimentation et de l'agriculture ». Le contexte politique et économique ayant évolué depuis la dernière révision de la PAC en 2013, il est désormais question de **renouer avec la politique de cohésion des territoires.**

Les enjeux de la position du Parlement européen à ce sujet portaient notamment sur la **réduction du budget accordé à la PAC** de 5% contre laquelle 20 Etats membres se sont dressés (dont la France). La volonté de la Commission est donc d'**accroître l'efficacité de l'utilisation des fonds** en consolidant les bases déjà existantes.

De même, l'exécutif européen a souhaité **responsabiliser les Etats** face à la volatilité des prix du marché en leur laissant le choix de leur contribution dans le budget commun. Cette mesure engendrerait un apport qui pourrait varier grandement d'un pays à l'autre et entraîner une insuffisance quant aux objectifs européens, particulièrement en matière environnementale.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180525IPR04317/avenir-de-l-agriculture-europeenne-pour-une-politique-commune-moderne>  
<https://www.touteleurope.eu/actualite/ou-va-la-future-pach.html>  
<http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/113/vers-la-politique-agricole-commune-de-l-apres-2020>

## Les conséquences du vote

### État des lieux de la procédure

La position du Conseil et du Parlement européen sera établie après les élections européennes de mai 2019.

Suite à cette procédure, un accord institutionnel devrait pouvoir être obtenu avant la fin 2020.

### Ce qu'il faut retenir du texte

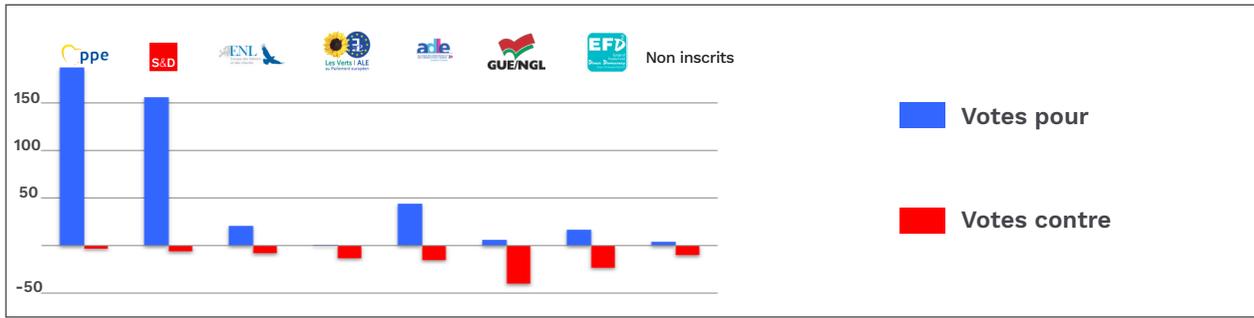
Par l'adoption de sa résolution « Avenir de l'alimentation et de l'agriculture » du 30 mai 2018, le Parlement s'est prononcé en faveur des mesures souhaitées par la Commission, avec néanmoins des modifications substantielles.

Les députés ont affirmé le **principe initial de paiement des aides directes** de la PAC directement et non via les Etats membres. En effet, ils ont considéré qu'une telle mesure aurait pour conséquence de porter atteinte à la concurrence. S'agissant de ces soutiens directs, il est également préconisé de renouveler les critères d'attribution afin de faire évoluer les publics bénéficiaires. Cette aide devra

être justifiée par l'efficacité et la valorisation des jeunes et des nouveaux agriculteurs victimes de la volatilité des prix et ne pas uniquement bénéficier aux plus grandes exploitations.

Le Parlement européen s'est également prononcé en faveur de deux objectifs : Une **agriculture plus durable** mais également travailler en faveur d'une **plus grande sécurité alimentaire**. A ces impératifs, les députés font valoir une nécessité d'encourager l'innovation ainsi que la recherche qui ne peut être réalisée avec une diminution de 5% des fonds dédiés à la PAC.

# Les votes des députés européens par groupes



**Le vote en chiffres**

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la réforme de la PAC à 468 voix pour, 123 voix contre et 89 abstentions.

**Côté français :**  
 1 Abstention  
 6 Députés européens n'ont pas pris part au vote ou ont été excusés.

# Positionnement des députés européens français

**POUR** ✓

- ppe**
  - Michèle ALLIOT-MARIE
  - Alain CADEC
  - Arnaud DANJEAN
  - Michel DANTIN
  - Rachida DATI
  - Angélique DELAHAYE
  - Geoffroy DIDIER
  - Françoise GROSSETÊTE
  - Brice HORTEFEUX
  - Marc JOULAUD
  - Alain LAMASSOURE
  - Jérôme LAVRILLEUX
  - Nadine MORANO
  - Elisabeth MORIN-CHARTIER
  - Renaud MUSELIER
  - Franck PROUST
  - Anne SANDER
  - Tokia SAÏFI
- S&D**
  - Eric ANDRIEU
  - Jean-Paul DENANOT
  - Sylvie GUILLAUME
  - Louis-Joseph MANSOUR
  - Edouard MARTIN
  - Emmanuel MAUREL
  - Gilles PARGNEAUX
  - Vincent PEILLON
  - Christine REVAULT D'ALLONNES
  - Jean ARTHUIS
  - Jean-Marie CAVADA
  - Thierry CORNILLET
  - Nathalie GRIESBECK
  - Patricia LALONDE
  - Dominique RIQUET
  - Robert ROCHEFORT
- ade**
  - Jean ARTHUIS
  - Jean-Marie CAVADA
  - Thierry CORNILLET
  - Nathalie GRIESBECK
  - Patricia LALONDE
  - Dominique RIQUET
  - Robert ROCHEFORT
- EFD**
  - Joëlle BERGERON
  - Aymeric CHAUPRADE
  - Bernard MONOT
- Non inscrits**
  - Jean-Marie LE PEN
  - Bruno GOLLNISCH

**CONTRE** ✗

- ENL**
  - Marie-Christine ARNAUTU
  - Nicolas BAY
  - Dominique BILDE
  - Marie-Christine BOUTONNET
  - Steeve BRIOIS
  - Jacques COLOMBIER
  - Sylvie GODDYN
  - Gilles LEBRETON
  - Christelle LECHEVALIER
  - Philippe LOISEAU
  - Dominique MARTIN
  - Joëlle MÉLIN
  - Jean-Luc SCHAFFHAUSER
  - Mylène TROSZCZYNSKI
- Les Verts | ALE**
  - José BOVÉ
  - Karima DELLI
  - Pascal DURAND
  - Yannick JADOT
  - Michèle RIVASI
- EFD**
  - Mireille D'ORNANO
  - Sophie MONTEL
  - Florian PHILIPPOT
- GUE/NGL**
  - Patrick LE HYARIC
  - Younous OMARJEE
  - Marie-Christine VERGIAT
  - Marie-Pierre VIEU